

JUSTIFICATIFS A FOURNIR POUR LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DU COUT DES ETUDES (FRAIS PEDAGOGIQUES) DANS LES INSTITUTS DE L'AP-HP

POUR LES ETUDIANTS IDE, PUER, SF, IFCS, IFMK, IBODE, IADE, IFMEM, CFPFH, AS, AP

VOTRE SITUATION ACTUELLE (JUSQU'À L'ENTRÉE EN INSTITUT)	VOTRE AGE	FINANCEMENT DE VOS ETUDES Attention le financement n'est accordé que si vos études futures sont à temps plein (dégrogation: les étudiants ayant les bacs pro ASSP ou SAPAT pour les formations AS et AP sont pris en charge même en cas de cursus partiel)	JUSTIFICATIFS A DEPOSER IMMEDIATEMENT SUR L'ESPACE DE CONFIRMATION D'INSCRIPTION POUR LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DU COUT DES ETUDES (FRAIS PEDAGOGIQUES) (dès accord par le service financier, l'institut vous contactera pour effectuer votre inscription pédagogique)	DROITS D'INSCRIPTION Pour les étudiants non boursiers
Etudes post-bac : jeune de nationalité française ou réfugié ou en provenance de l'espace économique européen en classe de terminale en 2022	18 à 25 ans inclus	Financement de la région Ile-de-France	Relevé des notes du bac	170€/an 243 €/an en 4 ^e et 5 ^e année
Etudes post-bac : jeune de nationalité française ou réfugié ou en provenance de l'espace économique européen ayant passé le bac avant 2022 Attention : il ne faut pas être sorti d'un système d'études depuis plus de 2 ans	18 à 25 ans inclus	Financement de la région Ile-de-France	Bac depuis moins de 2 ans ou certificat de scolarité ou d'études depuis moins de 2 ans	170€/an 243 €/an en 4 ^e et 5 ^e année
Etudes post-bac : personne de nationalité française ou réfugié ou en provenance de l'espace économique européen ayant passé le bac avant 2022 Attention : il ne faut pas être sorti d'un système d'études depuis plus de 2 ans	+ 26 ans	Pas de financement de la région Ile-de-France. Cependant, chaque situation est examinée individuellement : dans certains cas, à titre exceptionnel, la région peut accorder une dérogation. Le dossier sera traité par le service Finances du CFDC.	Copie de la pièce d'identité, diplôme, CV, certificats de scolarité + selon les cas : attestations Pôle Emploi / RSA / etc. Dès réception, le service Finances du CFDC vous contactera pour compléter le dossier avec les pièces nécessaires.	170€/an 243 €/an en 4 ^e et 5 ^e année
Etudes post-bac : jeune d'origine extra-communautaire résidant sur le territoire français depuis moins de 2 ans Arrêté du 19/04/2019	18 à 25 ans inclus	Financement de la région Ile-de-France	Etudiant ayant passé le diplôme de fin d'études secondaires en 2020, 2021 ou 2022 : relevé des notes montrant la réussite ou diplôme s'il est disponible. Etudiant ayant passé le diplôme de fin d'études secondaires avant 2020 : diplôme + certificat de scolarité ou d'études depuis moins de 2 ans.	2770€/an y compris pour les boursiers

<p>Etudes post-bac : personne d'origine extra-communautaire résidant sur le territoire français depuis moins de 2 ans Arrêté du 19/04/2019</p>	<p>+ 26 ans</p>	<p>Pas de financement de la région Ile-de-France : Cependant, chaque situation est examinée individuellement : dans certains cas, à titre exceptionnel, la région peut accorder une dérogation. Le dossier sera traité par le service Finances du CFDC. Si refus par la région, vous devrez vous autofinancer ou chercher d'autres solutions (voir plus bas : Autres modes de financement)</p>	<p>Copie de la pièce d'identité, diplôme, CV, certificats de scolarité + selon les cas : attestations Pôle Emploi / RSA / etc. Dès réception, le service Finances du CFDC vous contactera pour compléter le dossier avec les pièces nécessaires.</p>	<p>2770€/an y compris pour les boursiers</p>
<p>Etudes aides-soignants et auxiliaires de puériculture: jeune de nationalité française ou en provenance de l'espace économique européen sorti du système scolaire ou universitaire depuis moins de 2 ans</p>	<p>18 à 25 ans inclus</p>	<p>Financement de la région Ile-de-France possible SEULEMENT SI le cursus est complet. A noter : les étudiants ayant un bac pro ASSP ou SAPAT bénéficient d'une gratuité des études même s'ils suivent un cursus partiel.</p>	<p>Certificat de scolarité datant de moins de 2 ans</p>	<p>0€ (y compris étudiants extra-communautaires)</p>
<p>Etudes aides-soignants et auxiliaires de puériculture: personne de nationalité française ou en provenance de l'espace économique européen sorti du système scolaire ou universitaire depuis moins de 2 ans</p>	<p>+ 26 ans</p>	<p>Pas de financement de la région Ile-de-France. Cependant, chaque situation est examinée individuellement : dans certains cas, à titre exceptionnel, la région peut accorder une dérogation. Le dossier est traité par le service Finances du CFDC.</p>	<p>Copie de la pièce d'identité, diplôme, CV, certificats de scolarité + selon les cas : attestations Pôle Emploi / RSA / etc. Dès réception, le service Finances du CFDC vous contactera pour compléter le dossier avec les pièces nécessaires.</p>	<p>0€ (y compris étudiants extra-communautaires)</p>
<p>Apprenant relevant du SPFR (Service Public Régional de Formation) sans diplôme, titre ou certification et inscrit sur un parcours de formation complet aide-soignant ou auxiliaire de puériculture</p>	<p>Aucune limite d'âge</p>	<p>Financement de la région Ile-de-France possible seulement si le cursus est complet. A noter : les étudiants ayant un bac pro ASSP ou SAPAT bénéficient d'une gratuité des études même s'ils suivent un cursus partiel.</p>	<p>Attestation du SPFR</p>	<p>0€ (y compris étudiants extra-communautaires)</p>
<p>Pour toutes études : demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi en catégorie 1,2,ou 3 ou A ou B depuis au moins 6 mois avant la date d'entrée en formation</p>	<p>Aucune limite d'âge</p>	<p>Financement de la région Ile-de-France</p>	<p>Avis de situation Pôle Emploi comportant la date d'inscription à Pôle Emploi et la catégorie de demandeur d'emploi</p>	<p>170€/an 243 €/an en 4^e et 5^e année</p>
<p>Pour toutes études : demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi depuis moins de 6 mois avant la date d'entrée en formation, ou dans une autre catégorie que 1,2,ou 3 ou A ou B</p>	<p>Aucune limite d'âge</p>	<p>Pas de financement de la région Ile-de-France : Cependant, chaque situation est examinée individuellement : dans certains cas, à titre exceptionnel, la région peut accorder une dérogation. Le dossier sera traité par le service Finances du CFDC. Si refus par la région, vous devrez vous autofinancer ou chercher d'autres solutions (voir plus bas : Autres modes de financement)</p>	<p>Copie de la pièce d'identité, diplôme, CV, certificats de scolarité + selon les cas : attestations Pôle Emploi / RSA / etc. Dès réception, le service Finances du CFDC vous contactera pour compléter le dossier avec les pièces nécessaires.</p>	<p>170€/an 243 €/an en 4^e et 5^e année</p>
<p>Pour toutes études : bénéficiaire d'un contrat aidé (CAE,CIE,CUI CAE, CUI CIE), PEC (parcours emploi compétences) avant l'entrée en formation y compris démission</p>	<p>Aucune limite d'âge</p>	<p>Financement de la région Ile-de-France</p>	<p>Copie du contrat aidé</p>	<p>170€/an 243 €/an en 4^e et 5^e année</p>

Pour toutes études : bénéficiaire du RSA	Aucune limite d'âge	Financement de la région Ile-de-France	Copie de la dernière attestation de paiement du RSA	170€/an 243 €/an en 4 ^e et 5 ^e année
Pour toutes études : inscrit à la mission locale	18 à 25 ans inclus	Financement de la région Ile-de-France	Attestation d'inscription à la mission locale (pas de condition de durée)	170€/an 243 €/an en 4 ^e et 5 ^e année
Pour toutes études : service civique terminé dans le délai d'un an avant l'entrée en formation	18 à 25 ans inclus ou 30 ans si handicapé	Financement de la région Ile-de-France	Attestation ou copie du contrat de service civique. Le service national n'est pas accepté	170€/an 243 €/an en 4 ^e et 5 ^e année
Pour toutes études : compte CPF (compte personnel de formation)	Aucune limite d'âge	Financement par la Caisse des Dépôts	Prenez les informations sur le site du CPF	170€/an 243 €/an en 4 ^e et 5 ^e année

AUTRES MODES DE FINANCEMENT

TYPES DE FINANCEMENT	REMARQUES	JUSTIFICATIFS A FOURNIR
Promotion professionnelle des agents de l'AP-HP		Tous renseignements auprès du Responsable de formation de l'établissement. Merci de nous tenir informés de l'avancée de votre dossier.
Prise en charge par un organisme financeur (OPCO) de type CIF (Transition Pro, ANFH...) Dans le cas d'une prise en charge partielle, le solde est à la charge de l'étudiant.	Démarche à accomplir par l'étudiant pour la constitution du dossier auprès de l'OPCO	Si attente de la décision : nous fournir courrier d'information sur la date de la commission. En cas de réponse positive : nous fournir courrier de réponse de la commission.
Prise en charge par l'employeur (hors AP-HP) Dans le cas d'une prise en charge partielle, le solde est à la charge de l'étudiant.	Démarche à accomplir par l'étudiant pour la constitution du dossier auprès de l'employeur	Attestation de prise en charge par l'employeur. Une convention sera établie entre l'employeur et le CFDC de l'AP-HP. Convention à l'ordre de l'étudiant pour le solde si l'organisme finance partiellement la formation. Merci de nous tenir informés de l'avancée de votre dossier.
Financement Pôle Emploi : si inscription à Pôle Emploi depuis moins de 6 mois ou attestation Pôle Emploi autre qu'en catégorie 1,2,3 A ou B. (rappel : Pôle Emploi plus de 6 mois = financement région Ile-de-France: voir ci-dessus). Dans le cas d'une prise en charge partielle, le solde est à la charge de l'étudiant.	Démarche à accomplir par l'étudiant pour la constitution du dossier auprès de Pôle Emploi	Pôle Emploi n'est pas tenu de prendre en charge votre financement. En cas d'accord, fournir attestation ou courrier de prise en charge des études. Convention à l'ordre de l'étudiant pour le solde si Pôle Emploi finance partiellement la formation. Merci de nous tenir informés de l'avancée de votre dossier.

<p>Les financements partiels par l'employeur, le Pôle Emploi ou les organismes de financement</p>	<p>Démarche à accomplir par l'étudiant pour la constitution du dossier auprès de l'organisme compétent</p>	<p>Il est fréquent qu'un financement soit partiel. Dans ce cas vous devez fournir les éléments nécessaires pour prouver un financement complet sur la durée totale des études (par exemple OPCO 60% + 40% autofinancement)</p>
<p>L'autofinancement : Cas n°1 : l'étudiant finance lui-même ses études s'il ne peut prétendre à une prise en charge dans les conditions ci-dessus Cas n°2 : un agent AP-HP ne peut se financer lui-même qu'à la condition de fournir une attestation de mise en disposition à la date d'entrée en formation</p>		<p>Cas n°1 : Convention à l'ordre de l'étudiant pour le montant total de la formation Cas n°2 : Pour un agent de l'AP-HP, veuillez vous rapprocher de votre DRH pour les informations relatives à la mise à disposition Cliquez ici pour le modèle de courrier et les tarifs</p>

DEMANDE DE DEVIS

<p>Les demandes de devis et de tout autre document financier de formation initiale, ainsi que toute information concernant une situation particulière sont à adresser par mail à :</p>	<p style="text-align: center;">pour une formation INFIRMIER finet.ide.sap@aphp.fr pour une formation AIDE-SOIGNANT finet.as.sap@aphp.fr pour toutes les autres formations en ECOLEES SPECIALISEES finet.spe.sap@aphp.fr</p>
--	--

SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

<p>Sécurité Sociale étudiante : Elle est gratuite, sur inscription.</p>	<p>Démarche à accomplir par l'étudiant pour la constitution de son dossier : Pour les étudiants français : toutes les informations sur le site etudiant.gouv.fr Pour les étudiants européens et extra-communautaires, les démarches sont expliquées sur le site de Campus France</p>
---	---